



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

créations d'emplois

Question écrite n° 6110

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer ce qu'il advient des commissaires à l'emploi et des équipes formées autour d'eux. Il apparaît que nombre d'entre eux ne voient pas leurs contrats renouvelés, alors qu'aucune information officielle ne semble avoir été diffusée à ce sujet.

Texte de la réponse

Le gouvernement a décidé de faire du développement de l'emploi et de la réduction de chômage un axe majeur de sa politique. La mise en oeuvre de cette politique à travers le dispositif emplois jeunes, la lutte contre les exclusions, la réduction du temps de travail, s'appuie sur une mobilisation forte des services déconcentrés du ministère de l'emploi et de la solidarité. A cet effet, il a été décidé de renforcer les équipes des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour leur permettre d'exercer leurs missions au plus près du terrain, notamment dans les bassins d'emploi. C'est ainsi qu'il a été proposé aux cadres pour l'emploi des postes de coordonnateurs emploi formation. A la date du 19 mars 1998, 41 cadres pour l'emploi avaient accepté des contrats de coordonnateurs emploi formation. Cette opération de reclassement se poursuit au sein du ministère et une solution d'intégration est proposée à chaque cadre pour l'emploi qui n'est pas touché par l'âge de cessation d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6110

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3904

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3285